

Qu'est-ce qu'un licenciement pour motif économique ?

Un licenciement économique est un licenciement effectué par un employeur pour un ou plusieurs **motifs non liés à la personne du salarié**.

Il résulte d'une **suppression ou transformation d'emploi** ou d'une **modification, refusée par le salarié, d'un élément essentiel du contrat de travail**. Ces éléments s'évaluent au niveau de l'entreprise.

Ils sont **notamment** consécutifs aux causes économiques suivantes :

Difficultés économiques

Mutations technologiques

Réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité

Cessation d'activité de l'entreprise.

À noter

Les difficultés économiques, les mutations technologiques ou la nécessité de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise s'évaluent au niveau de l'entreprise.

Si elle appartient à un groupe, ces causes s'évaluent au niveau du secteur d'activité commun à l'entreprise et aux autres entreprises du groupe situées en France.

Difficultés économiques

Il y a difficulté économique lorsque l'entreprise connaît une évolution significative d'au moins un indicateur économique suivant :

Baisse des commandes ou du chiffre d'affaires

Pertes d'exploitation ou une dégradation de la trésorerie ou de l'excédent brut d'exploitation

Tout autre élément de nature à justifier de difficultés économiques.

Une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires est significative lorsque, en comparaison avec la même période de l'année précédente, elle atteint une certaine durée. Cette durée varie en fonction de la taille de l'entreprise.

Connaître les critères définissant une baisse significative

Nombre de trimestres de baisse des commandes ou du chiffre d'affaires constituant une baisse significative

Effectif de l'entreprise

Nombre de trimestres de baisse des commandes ou du chiffre d'affaires constituant une baisse significative

Moins de 11 salariés 1 trimestre

Au moins 11 salariés et moins de 50 salariés 2 trimestres consécutifs

Au moins 50 salariés et moins de 300 salariés 3 trimestres consécutifs

Au moins 300 salariés 4 trimestres consécutifs

Mutations technologiques

L'introduction d'une nouvelle technologie peut justifier un licenciement économique.

Exemple

L'adoption d'un procédé de fabrication par impression numérique remplaçant un procédé d'impression sérigraphique.

Réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité

La réorganisation de l'entreprise peut justifier un licenciement économique si elle est **nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité**.

La sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise doit permettre d'anticiper des difficultés économiques en prenant des mesures de nature à éviter des licenciements plus importants.

Exemple

La réorganisation justifiée par une importante perte de clientèle et de marché.

Cessation d'activité de l'entreprise

La cessation d'activité de l'entreprise peut justifier un licenciement économique.

À noter

La cessation d'activité de l'entreprise due à une faute de l'employeur ne peut pas justifier un licenciement économique. Par exemple, la cessation d'activité d'une entreprise consécutive à un détournement de fonds de l'entreprise pour éponger une dette personnelle.

Licenciement économique

Procédure de licenciement

Information et consultation obligatoires

Adaptation et reclassement

Entretien préalable

Lettre de licenciement

Préavis de licenciement et fin du contrat

Priorité de réembauche

Licenciement nul, injustifié ou irrégulier

Mesures d'accompagnement

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

Accord de performance collective

Allocations

Allocation de sécurisation professionnelle (ASP)

Congés spécifiques

Congé de reclassement

Congé de mobilité

Congé de conversion

Et aussi...

- Licenciement pour motif économique

**Textes de
référence**

- Code du travail : article L1233-3

Définition du motif économique



Ville de Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00